

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 598)

AMENDEMENT

N ° CF113

présenté par

Mme Pasquini, Mme Arrighi, M. Taché, M. Thierry, Mme Taillé-Polian, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Rousseau, Mme Regol, M. Raux, Mme Pochon, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Peytavie, M. Lucas, M. Julien-Laferrière, M. Bayou, Mme Garin, M. Fournier, Mme Chatelain, Mme Belluco et M. Ben Cheikh

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.